

OPÉRATEUR-TRICE JOURNALIER-IÈRE TEMPORAIRE

DATE LIMITE
30 JUILLET 2026

N⁰ CONCOURS
ACVSAD-2026-1025

DÉBUT DE L'EMPLOI
DÈS QUE POSSIBLE

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de son gestionnaire, la personne titulaire du poste effectue diverses tâches comportant la conduite et l'opération des appareils et véhicules motorisés autre que ceux utilisés par l'opérateur.

Elle est responsable de conduire et d'opérer prudemment le véhicule et/ou l'appareil qui lui est confié et d'effectuer, dans les meilleurs délais et selon les règles établies, les diverses tâches qui peuvent lui être assignées.

La personne titulaire peut également être appelée à travailler seul ou avec d'autres salariés à titre de journalier en effectuant différentes tâches.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer les travaux de voirie d'entretien, de réparation et de construction de la chaussée en toute saison et tout type d'aménagement de la chaussée
- Exécuter, à l'aide des appareils appropriés, diverses tâches telles que le creusage, le profilage, le remplissage, l'aplanissement et le chargement de matériel (terre, neige, gravier, autre, etc.) pour la réalisation de travaux d'entretien, de signalisation, d'aménagement et de construction
- Effectuer des opérations de déblaiement, d'épandage, de soufflage et de déglacage pendant les activités de déneigement sur le territoire de la Ville
- Déblayer la chaussée de la neige qui l'obstrue, épandre, déglacer des rues et niveler, profiler et excaver aux fins d'entretenir et de construire des routes ou pour divers aménagements de terrain
- S'assurer de l'entretien journalier de la machinerie et effectuer les vérifications de routine
- Effectuer les vérifications périodiques requises sur certaines composantes et en assurer l'entretien de base
- Aviser son supérieur immédiat de toute anomalie ou défectuosité
- Participer à l'élaboration et à l'implantation de procédés, d'outils et de nouvelles méthodes de travail découlant de son champ de responsabilités
- Exécuter, diverses tâches manuelles relatives aux travaux de l'équipe ou, selon les besoins, de sa fonction individuelle lorsque la tâche d'opérateur ne requiert pas tout son temps
- Conduire prudemment et dans le respect du Code de la sécurité routière, le véhicule de la Ville qui lui est confié, veiller à son bon fonctionnement, en assurer l'entretien de routine, le maintenir dans un état de propreté convenable et effectuer les rondes de sécurité selon les exigences de la Ville
- Accomplir l'ensemble des tâches de la fonction de journalier
- Accomplir toute autre tâche demandée par son supérieur en lien avec la fonction

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 3 avec la mention F
- Diplôme d'étude secondaire 5 ou équivalence reconnue par le ministère de l'éducation
- Détenir au moins 6 mois d'expérience pertinente liée à la fonction

COMPÉTENCES REQUISES

- Posséder de bonnes connaissances de la conduite et de l'opération des véhicules ou des appareils motorisés concernés, de leur fonctionnement, de leurs capacités et leurs limites, de leur entretien courant et de leurs mécanismes
- Habileté à conduire et opérer efficacement les appareils motorisés concernés
- Habileté à maintenir les appareils en bon état ainsi qu'à faire de l'entretien et des ajustements mineurs
- Faire preuve de tact et de diplomatie
- Capacité de travailler en équipe et faire preuve de polyvalence
- Souci marqué pour la connaissance et l'application des mesures de sécurité au travail
- Bonne condition physique

- Interpréter des schémas, des croquis simples et à comprendre les directives
- Réussite préalable à des tests de compétences à la conduite de différents appareils motorisés
- Diplôme d'étude professionnel (DEP) en engin de chantier est un atout
- Permis de conduire valide permettant la conduite et l'opération du véhicule de catégorie concernées décerné par la province de Québec (Classe 1) est un atout

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Taux horaire selon la convention collective des fonctionnaires municipaux en vigueur : 25.75\$ à 35.04\$ / heure (échelle 2026)
- Majoration taux traitement de 14 % (pour tenir compte des avantages sociaux non accessibles)
- Temporaire, horaire variable (sur rotation : jour, soir, nuit et fin de semaine, selon la saison)
- Lieu de travail : Territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Accès au Programme d'Aide aux Employés et à leur Famille (P.A.E.F.)
- Stationnement gratuit
- Accès gratuit aux installations sportives et bibliothèque

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours au plus tard le **30 juillet 2026** par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Concours : ACVSAD-2026-1025

Service des ressources humaines

200, route de Fossambault

Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

rh@VSAD.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées